

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : ..... 12

Présents : ..... 9

Votants : ..... 9

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le Lundi 19 juin 2023 à 19h00**

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

**Date de convocation :**

12 juin 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER, D. PAITEL, S. MONNIER, A. HUET

Absent : JM JARRET, JM BODIER, C. TRIHAN

Absent représenté :

DELIB 19/06 N°1

**Objet : Révision du tarif du repas au restaurant scolaire**

Mr le Maire propose au conseil municipal de réviser le tarif du repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée prochaine 2023-2024.

Pour mémoire, le montant pour l'année scolaire 2021/2022 était de 4.16 €.

Après délibération, le Conseil municipal, avec quatre contres et cinq pours, décide de fixer le prix du repas à 4.20 € à compter de la rentrée 2023-2024.

- une majoration de 10 % sera appliquée à ce tarif s'il n'y a pas eu d'inscription préalable en mairie ou que celle-ci n'était pas dans les délais prévus (soit le vendredi avant 12h pour les repas du lundi et mardi suivants ou mardi avant 12h pour les repas du jeudi et vendredi suivants).

Fait et délibéré le 19 juin 2023

Le Maire,

Victor LERMITE

Secrétaire de séance : Didier Zietek



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor, Victor Lermite.